

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Prozess

**Initiative "Für einen autofreien Sonntag pro Jahreszeit" (Sonntags-  
Initiative) (99.094)**

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Berclaz, Philippe  
Dupraz, Laure  
Füzesséry, Alexandre

## Bevorzugte Zitierweise

Berclaz, Philippe; Dupraz, Laure; Füzesséry, Alexandre 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Initiative "Für einen autofreien Sonntag pro Jahreszeit" (Sonntags-Initiative) (99.094), 1997 - 2003*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am 29.02.2024.

# Inhaltsverzeichnis

<b>Allgemeine Chronik</b>	1
<b>Infrastruktur und Lebensraum</b>	1
Verkehr und Kommunikation	1
Strassenverkehr	1

# Abkürzungsverzeichnis

**KVF-SR** Kommission für Verkehr und Fernmeldewesen des Ständerates

---

**CTT-CE** Commission des transports et des télécommunications du Conseil des Etats

# Allgemeine Chronik

## Infrastruktur und Lebensraum

### Verkehr und Kommunikation

#### Strassenverkehr

**VOLKSINITIATIVE**  
DATUM: 15.12.1997  
ALEXANDRE FÜZESSÉRY

En début d'année, un comité composé d'écologistes alémaniques a lancé une **initiative populaire intitulée "Pour un dimanche sans voitures par saison – un essai limité à quatre ans"**. Comme son titre le suggère, l'initiative demande que le trafic motorisé – à l'exception des transports publics et des services d'urgence – soit banni des routes helvétiques quatre dimanches par année. La mesure devrait s'appliquer, dans un premier temps, pendant quatre ans seulement. Suite à cette période probatoire, le peuple serait amené à se prononcer sur son maintien définitif. Rappelons qu'en 1978, une initiative similaire visant à introduire 12 dimanches sans voitures par année avait été assez largement refusée par le peuple et les cantons. Le Conseil national a par ailleurs décidé de ne pas donner suite à une initiative parlementaire Teuscher (av, BE; iv.pa. 96.408) demandant de procéder aux modifications légales nécessaires afin que deux jours sans voitures soient organisés chaque année.<sup>1</sup>

**VOLKSINITIATIVE**  
DATUM: 23.06.1998  
LAURE DUPRAZ

L'**initiative populaire «Pour un dimanche sans voitures par Saison – un essai limité à quatre ans»** a formellement **abouti** en juin avec 111'718 signatures. L'initiative demande que quatre dimanche par année, de 4 heures à 24 heures, la population puisse librement disposer de toutes les places et voies publiques qui seront fermées au trafic motorisé privé. Si l'initiative était acceptée, après l'essai de quatre ans le peuple devrait se prononcer à nouveau sur l'article constitutionnel pour décider s'il sera définitif.<sup>2</sup>

**VOLKSINITIATIVE**  
DATUM: 01.12.1999  
LAURE DUPRAZ

Le Conseil fédéral a transmis aux Chambres un **message** concernant l'initiative populaire **«Pour un dimanche sans voitures par saison – un essai limité à quatre ans»**. Les initiants souhaitaient transformer les routes, quatre dimanches par année, en lieux de divertissement. L'exécutif a jugé qu'une interdiction étatique était inadéquate pour inciter à un comportement correct ou à l'amélioration de la qualité de la vie. Il a en outre estimé que les régions moins bien munies en transports publics seraient pénalisées par l'initiative. Elle lèserait également certaines branches de l'économie dépendant du tourisme – notamment dans les régions isolées. Les pays voisins de la Suisse ne comprendraient guère le blocage du trafic routier privé aux frontières suisses ces dimanches-là, a estimé l'exécutif. La Suisse pourrait même se voir infliger des sanctions pour générer un surcroît de trafic dans les pays voisins. Le Conseil fédéral a donc recommandé un rejet de l'initiative sans contre-projet.<sup>3</sup>

**VOLKSINITIATIVE**  
DATUM: 03.12.2001  
PHILIPPE BERCLAZ

Après avoir songé à un contre-projet sous la forme de deux dimanches sans voitures – mais vite abandonné vu la fronde d'opposants –, le Conseil des Etats a décidé par 29 voix contre 7 de recommander le rejet sans contre-projet de l'initiative **"Pour un dimanche sans voitures par saison"**. Le Conseil national a par contre approuvé par 92 voix contre 88 le contre-projet de sa commission. Les radicaux et l'UDC ont tenté en vain de s'y opposer. Le texte prônait durant quatre ans l'interdiction du trafic un dimanche par saison, de 5 à 22 heures, sur l'ensemble des routes suisses. Des exceptions étaient néanmoins prévues pour les transports publics et pour les excursions touristiques, ainsi que pour les services d'urgence. Au cours de la quatrième année, le peuple et les cantons se prononcèrent sur son maintien. Contrairement à la majorité de sa commission, le National a accepté par 86 voix contre 85 et 8 abstentions la proposition de Föhn (udc, SZ) de fixer la date au jour du Jeûne fédéral. Cette solution a entraîné un tollé des cantons romands, car le Comptoir suisse se déroule durant cette période. Concernant l'initiative en elle-même, le Conseil national l'a rejetée par 111 voix contre 66 et 3 abstentions. Saisi en fin d'année, le Conseil des Etats a refusé le contre-projet du National par 24 voix contre 20 et ceci malgré l'aval favorable de sa commission.<sup>4</sup>

DIREKTER GEGENVORSCHLAG ZU  
VOLKSINITIATIVE  
DATUM: 13.12.2002  
PHILIPPE BERCLAZ

En désaccord avec le Conseil des Etats, le Conseil national a suivi sa commission des transports et a maintenu par 88 voix contre 75 le contre-projet à l'**initiative populaire pour quatre dimanches sans voiture par an**. Se ralliant au Conseil fédéral, les radicaux, les libéraux et les démocrates du centre ont tenté de s'opposer à l'interdiction généralisée des voitures le jour du Jeûne fédéral. De retour aux Etats, la Commission des transports et de la télécommunication du Conseil des Etats (CTT-CE) a présenté un texte de compromis. Au final, le plénum a néanmoins préféré suivre par 25 voix contre 16 une minorité de la CTT-CE qui proposait de rejeter le contre-projet. Le modèle du CTT-CE aurait donné au Conseil fédéral la prérogative de choisir la date du dimanche sans voitures. Par ce vote, le contre-projet était définitivement enterré. Les sénateurs ont mis en avant les difficultés d'application d'une telle mesure et le fait qu'elle contreviendrait aux accords bilatéraux avec l'Union européenne.<sup>5</sup>

VOLKSINITIATIVE  
DATUM: 18.05.2003  
PHILIPPE BERCLAZ

Afin de promouvoir l'**initiative « Pour un dimanche sans voitures par saison »**, ses partisans ont joué sur son côté émotionnel, à savoir une utilisation inédite du temps et de l'espace. Il s'agissait d'expérimenter de nouveaux modes de vie (animations spontanées) et formes de mobilité sans danger (vélo, rollers, randonnée...), en particulier pour les plus vulnérables. La population pourrait aussi jouir de journées sans nuisances sonores. Le PS et les Verts se sont ralliés à cette argumentation. Le camp des opposants était composé du Conseil fédéral, des partis de droite (UDC, PRD, PDC, PLS) et des lobbies automobiles et économiques. Ces derniers y voyaient une mesure autoritaire, allant à l'encontre de la liberté individuelle. L'initiative serait même dangereuse car certains véhicules continueraient de circuler. De plus, l'impact écologique serait faible. D'après les opposants, son acceptation aurait des retombées négatives pour le tourisme, l'économie et les travailleurs du dimanche. Elle discriminerait également les habitants de régions périphériques mal desservies en transports publics et bloquerait le trafic international. Les accords bilatéraux signés avec l'UE assurant la liberté des transports seraient ainsi violés.

#### Initiative „Pour un dimanche sans voitures par saison“

Votation du 18 mai 2003

Participation: 50%  
Oui: 881 953 (37,6%) / cantons 0  
Non: 1 460 794 (62,4%) / cantons 20 6/2

Mots d'ordre:

- Oui: PS, PE, PEV, PCS, PST, DS, UDF; USS.
- Non: PRD, PDC (1\*), UDC, PL, PL; UCAPS, Economiesuisse, USAM, USP.
- Liberté de vote: CSC

\* Recommandations différentes des partis cantonaux<sup>6</sup>

STUDIEN / STATISTIKEN  
DATUM: 19.05.2003  
PHILIPPE BERCLAZ

L'initiative « Pour un dimanche sans voitures par saison » a connu le même sort que sa consœur 25 ans plus tôt. Elle a été **rejetée par 62,3%** des votants et tous les cantons. Les plus réfractaires ont été les Valaisans (75,4% de non), devant Appenzell Rhodes-Intérieures (71,4%) et Nidwald (69,2%). L'idée a suscité le plus de sympathie dans les cantons urbains de Bâle-Ville (43,6% de oui) et de Zurich (42,2%). D'après l'analyse Vox, les auteurs de l'initiative n'ont pas réussi à obtenir, malgré une campagne visant une large couche de la population, une majorité en faveur de leur revendication, exception faite de leur électorat (rose-vert). Le **fossé** entre partisans et opposants **longeait la ligne idéologique classique**. Parmi les caractéristiques sociales, le fait de posséder une voiture a pesé sur le vote. Les personnes qui ont voté en faveur de l'initiative ont mis en avant sa dimension positive, à savoir la qualité de vie qu'elle supposait. Ces dernières se sont également reconnues dans son argument d'utilité écologique à long terme, dans le sens où elle encourageait un changement de mentalité des utilisateurs de la route. Pour les personnes qui s'y étaient opposées, les avantages de l'initiative ne compensaient pas ses désavantages. Ceux-ci résidaient surtout dans le caractère contraignant de l'interdiction dominicale de circuler en voiture (atteinte à la liberté), mais également dans la difficulté de réalisation et les avantages minimes sur le plan écologique.<sup>7</sup>

1) FF, 1997, I, p. 836 ss.; presse du 14.2.97; BO CN, 1997, p. 2641 ss.

2) FF, 1998, p. 2854 ss.; presse du 2.5.98.

3) FF, 2000, p. 461 ss.

- 4) BO CN, 2001, p. 2010 s.; BO CE, 2001, p. 47 ss.; Lib., 13.1.01; LT, 9.3 et 9.11.01; presse du 4.9.01; NF, 5.10.01; 24h, 4.12.01.
- 5) BO CN, 2002, p. 20 ss. et 457; BO CE, 2002, p. 95 s. et p. 720 ss.
- 6) NF, 15.4.03; presse du 22.4.03; LT, 23.4.03; 24h, 26.4.03.
- 7) Cornelia Blaser et al., Vox. Analyse des votations fédérales du 18 mai 2003, Zurich 2003.; FF, 2003, p. 4668 s.; presse du 19.5.03.